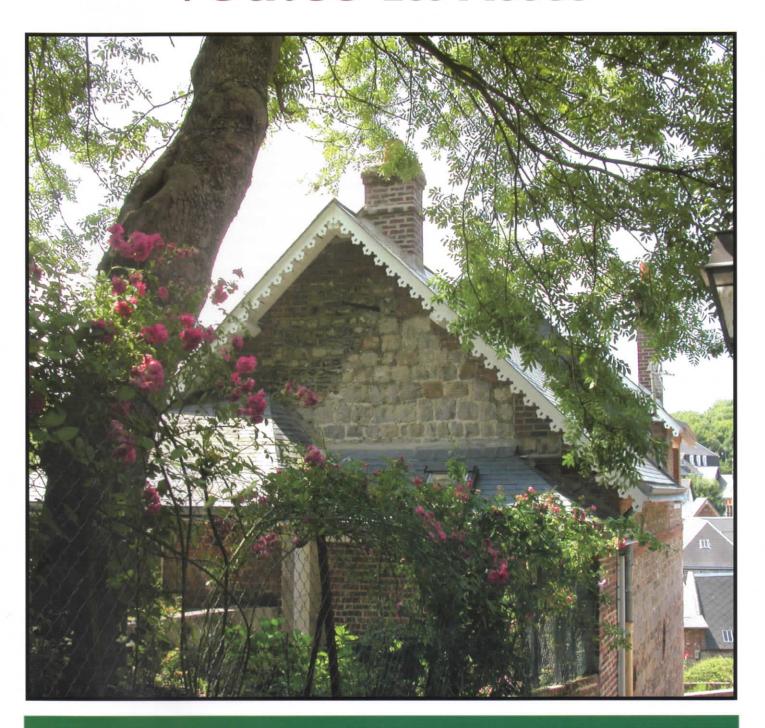
Veules Les Roses



Actions en faveur du patrimoine végétal et du paysage

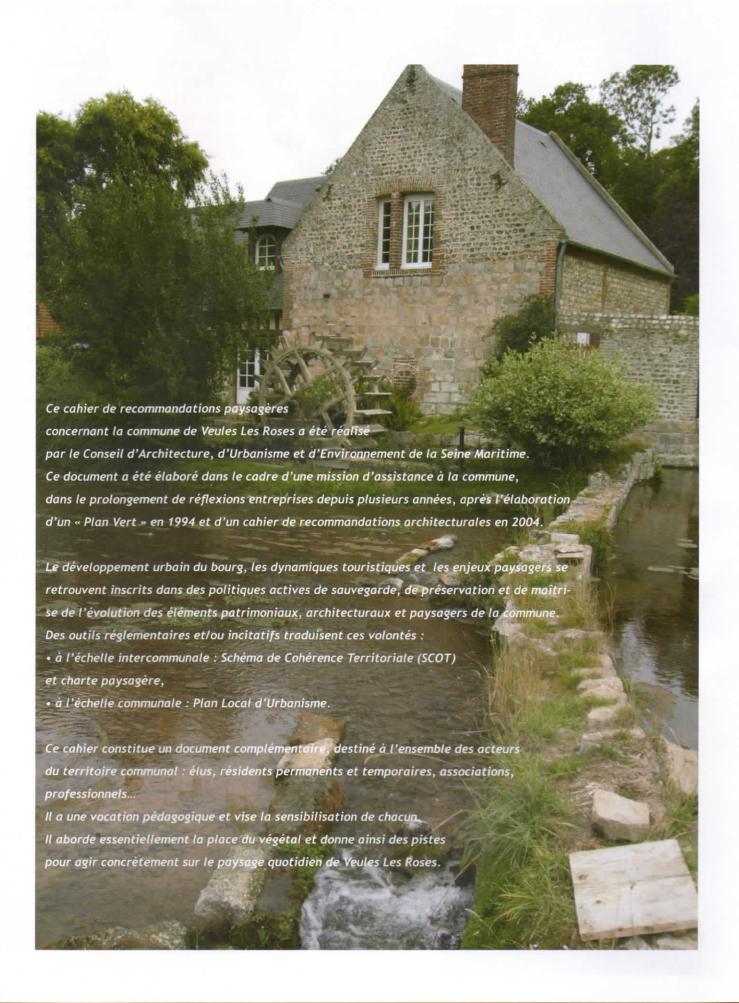
Veules Les Roses

Actions en faveur du patrimoine végétal et du paysage

Sommaire:

Introduction	4
La question du regard	5
Un paysage végétal d'exception	6
Une spécificité: le contexte littoral	7
Typologies végétales • arbres isolés, arbres en alignement. • boisements, haies. • cavées.	10
De l'art de voir ou de se faire voir • le jardin clos	
Mignonne, allons voir si la rose • catégories de rosiers • composer avec les rosiers buissons • mettre en scène des rosiers grimpants • des rosiers sur l'espace public	15 16
Création et gestion du patrimoine arboré • le choix des espèces végétales • le sol, milieu vivant au pied de l'arbre • les équipements autour de l'arbre • gestion de l'arbre • conforter les boisements existants	19 20 21
Préparer le patrimoine arboré et le paysage de demain	23









La question du regard...

Choisir d'agir sur son paysage quotidien, son cadre de vie et son environnement constitue réellement un acte politique. Celà interfère sur la vie de la Cité, bénéficie aux citoyens.

Car Veules-les-Roses possède bien un paysage emblématique, un cadre de vie unique.

Alors porter un regard sur la commune implique un point de vue particulier. Nous ne chercherons donc pas à amener le visiteur ou l'habitant de Veules à regarder cet espace en se tournant par exemple vers la mer, à regarder simplement l'horizon marin. Car être face à la mer n'est pas être face à un paysage. A Veules, le paysage n'est pas là... Il est bien dans l'épaisseur du territoire communal. Et il se découvre réellement au travers d'une autre approche : la déambulation, la promenade.

Il faut donc proposer à chacun d'arpenter le bourg, de se promener dans les ruelles, de passer du plateau au débouché de la rivière, d'emprunter les Champs-Elysées et découvrir tous ces jardins, d'admirer les villas balnéaires et le front de mer...

Veules-les-Roses se révèle alors dans son écrin de verdure, riche, chatoyant, marqué par différentes histoires : histoire géologique, humaine, urbaine, architecturale et paysagère. Car Veules se trouve à la croisée des grands mouvements architecturaux et des développements urbains contemporains, des influences agricoles séculaires et de l'histoire de l'Art des Jardins, des influences littorales et des dynamiques touristiques.

Veules se veut d'abord et surtout un grand jardin, une forme élaborée, renouvelée et en perpétuelle évolution du couple nature/culture. Cette impression de grand jardin se mesure à la diversité des espèces végétales, de leurs formes mises en scène dans le paysage, à cette perception d'une présence massive du végétal... Les savoir-faire qui apparaissent parfois au détour d'une rue, ou dans la perspective d'un jardin (palissages, tailles de formation, art topiaire, arts décoratifs et art naïf...) renforcent cette perception. Un jardin dont les évolutions tiennent au rythme des saisons; celui-ci induit des effets d'écrans ou de filtres feuillés, de transparences des branchages. Et cela permet (ou freine) des vues sur l'espace privatif, des vues sur les cieux. Cela crée aux intersaisons des lumières tamisées, si particulières.

Les évènements végétatifs sont parfois remarquables (éclosions de bourgeons, fraicheurs de nouveaux feuillages, explosions de floraisons, sombres ombres sous des feuillages vert soutenu, ors et pourpres des feuillages automnaux, fruits colorés, branches et troncs dénudés).

Chaque arbre, chaque charpente de cet arbre, chaque feuillage induit des ambiances, des lumières, des couleurs différentes. Les assemblages du matériel végétal sont donc à la source de sentiments et de sensations réellement variés. Ce paysage doit donc être questionné à l'échelle du temps.

Parce que les cycles du végétal induisent des perceptions différentes, que l'action de l'homme souligne ou amplifie celles-ci, nous devrons nous interroger sur ces rythmes annuels, pluriannuels... qui font du végétal un décor éphémère ou séculaire...







Un paysage végétal d'exception

Les réminiscences d'une nature que l'on pourrait qualifier de « naturelle » se traduisent par la présence des ourlets boisés situés majoritairement sur le haut des coteaux, aux endroits où les pentes apparaissent trop abruptes pour envisager toute autre occupation.

C'est ce type de boisement qui marque les vallées cauchoises, et rappelle donc l'inscription de Veules dans les logiques des paysages régionaux.

Cela constitue en quelque sorte un trait d'union entre les plateaux agricoles typiquement cauchois et le paysage emblématique du bourg. D'autant que le tissu urbain et les venelles semblent frôler et se mêler à ces groupements végétaux forestiers. Le végétal apparaît donc comme un élément de liaison, qualifiant le creuset des vallons et de la vallée qui forment Veules, constituant bien un contrepoint aux plateaux largement ouverts, austères, balayés par les vents et voués uniquement à une agriculture de rendement.

Cependant, au cœur du bourg, cette influence champêtre et forestière apparaît moins présente. La diversité des ambiances végétales est bien plus marquée par le souci ornemental; les gammes végétales semblent plutôt marquées par un esprit horticole, voire exotique.

Les limites et les trames végétales participent alors à la structure et à la construction de l'espace urbain.

Là, le végétal assurera des continuités, soulignera des fronts bâtis, reliera des volumes architecturaux, limitera l'espace.

Le végétal marque le tissu urbain par une forme, un volume ou une disposition exceptionnelle. Il est l'élément qui signale un lieu, ponctue ou rythme un parcours, participe à la lisibilité de la ville. Assemblé, il dessine un seuil, souligne un monument, crée un effet de porte. Très souvent il accompagne le réseau viaire ; là, il vient amplifier la rectitude des façades, la logique des rues... L'alignement souligne alors le tracé et le parcours ; il renforce la clôture.



Une spécificité : le contexte littoral...

La situation de Veules, au débouché d'une vallée, en ouverture sur le front de mer, implique une situation climatique particulière. Soumises aux vents forts du littoral, chargés d'embruns, de sel ou de sable, les plantes ne peuvent qu'avoir des modes d'adaptations végétatifs spécifiques. Aussi les zones les plus exposées ne pourront-elles accueillir que certains végétaux dont la résistance aux situations rencontrées a été prouvée. Les végétaux se développent dans une dynamique de protection mutuelle; celles des plantes qui se trouvent à l'arrière de ces premières zones de plantations se trouvent protégées par des effets d'abris et peuvent s'épanouir dans de meilleures conditions. Des plantes plus fragiles, souvent plus décoratives et ornementales, peuvent être dans ces conditions mises en place. La gamme des plantes peut donc s'étaler des plus rustiques vers les plus précieuses. Cela contribue donc à diversifier là aussi la palette champêtre vers l'ornemental.

Dans tous les cas, on peut éviter l'uniformisation de ces paysages en jouant la carte de la diversité des essences végétales et des formes de gestion.

En zone exposée, les végétaux se répartissent donc selon leur résistance. La gradation se fait entre végétaux dits « de première ligne » (les plus exposés), vers ceux les plus protégés dits de « troisième ligne ». Il est possible, pour de nouvelles plantations, de bénéficier de la protection de structures végétales anciennes. Si celles-ci n'existent pas, des protections temporaires (palissades, filets...) peuvent être mises en place.

Le contexte littoral implique des plantations en forte densité, en renforçant ainsi l'effet de protection mutuelle entre les végétaux.

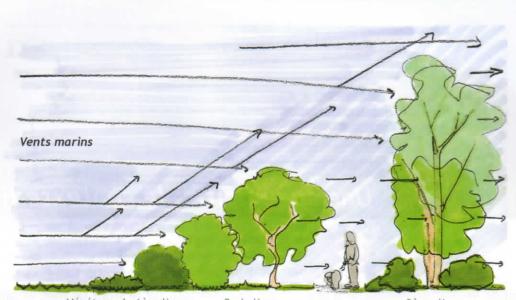
On retiendra qu'il est préférable de planter des végétaux bien ramifiés ; préférer donc des arbustes livrés en 'touffe, 5 à 7 branches', en force suffisante soit du '40/60' ou du '60/90'*

Des baliveaux peuvent être insérés dans la composition arbustive dense; ce sont eux, qui, à terme, pourront être formés pour devenir des arbres de hautes-tiges, ou de l'envergure de l'aménagement considéré.



^{*}taille des végétaux élevés par des pépiniéristes, en cm.

CAUE 76



Végétaux de 1ère ligne

2nde ligne

3ème ligne

exemples de végétaux :

Végétaux de 1ère ligne

Végétaux de seconde ligne

Pinus (différentes variétés) - pins
Quercus ilex - chêne vert
Sorbus aucuparia - sorbier des oiseleurs
Colutea arborescens - baguenaudier
Lavandula (différentes variétés) - lavandes
Lonicera (différentes variétés arbustives et grimpantes) - chèvrefeuille
Rosa rugosa - rosier rugueux
Ceanothus (différentes variétés) - ceanothes...
Crataegus sp. - aubépines

Végétaux de troisième ligne

Typologies végétales

La variété des ambiances paysagères de la commune tient à la présence d'un patrimoine végétal diversifié.

A l'échelle de chaque habitation, le végétal contribue, globalement, à atténuer les effets des trames parcellaires disparates. Les jeunes plants se transforment en arbres, les haies séparatives deviennent massifs fleuris, les plantes grimpantes envahissent pignons et murs de clôture. L'ensemble peut être, à terme, perçu comme une masse végétale complexe, hétéroclite, dont les bases se sont fondues dans un paysage général. Cette diversité est en partie liée aux formes végétales structurelles anciennes mises en œuvre par les habitants aux débuts des aménagements.

Arbres isolés

L'arbre planté isolé peut jouer le rôle d'un signal ou d'un repère. Il caractérise alors fortement l'espace public, contribuant à renforcer l'identité et les qualités d'un lieu. Il devient l'âme et l'esprit d'un espace.

Dans l'espace public, comme dans le jardin, l'arbre devient souvent remarquable avec le temps.

Il devient alors un véritable monument, s'il se déploie sans contrainte, étalant ses branchages largement.

L'arbre est abri ou refuge, voûte ou galerie, ombrelle ou protection. Sa fraicheur, ses couleurs, ses feuillages sont autant d'attraits, d'éclats, pour le riverain comme pour le promeneur.

Arbres en alignement

Les alignements semblent se trouver essentiellement sur l'espace privé.

Certains sont le témoignage de plantations anciennes et sont marqués par une typologie cauchoise, tels les hêtres du haut de la cavée La Croix la Dame. Ces arbres apparaissent comme un élément paysager majeur du paysage de Veules, traduisant, par leurs formes, les influences climatiques locales, les vents marins qui y sont liés et les formes spécifiques induites dans la croissance de chacun de ces sujets.

Ailleurs, ce sont de simples alignements de tilleuls, formant des rideaux aux limites d'un parc et des parcelles loties.

Les modes de plantation et de gestion traduisent un esprit et un art des jardins hérité des traditions classiques du XVII ème siècle, en vogue à la fin du XIX ème et au début du XX ème siècle, un vocabulaire végétal néo-classique, ces alignements étant taillés en marquise ou en rideaux, formant aujourd'hui des têtes de chat. Dans toutes ces situations, les arbres contribuent au renforcement de l'identité locale.









CAUE 76



Différents types de boisements apparaissent dans le paysage du bourg. Des boisements épars, reliques d'anciennes formations forestières, comme autour de la mairie. Ces arbres contribuent à donner une ambiance verdoyante et champêtre au bourg. Ailleurs, les boisements s'accrochant aux coteaux et aux pentes les plus fortes sont denses. Ils marquent le paysage comme une appartenance aux systèmes des paysages cauchois.

Erables sycomores, marronniers et frênes se mêlent aux hêtres, aux noisetiers et aux lierres. Cependant ces espaces apparaissent vulnérables.

Parce qu'ils sont soumis à des pressions diverses, la composition de ces boisements peut être qualifiée de pauvre, de fragile. Ainsi les cheminements aléatoires formés sous certains bois contribuent à faire disparaître la strate herbacée, à tasser les sols et à créer, à terme, par le maillage très serré des sentiers, des conditions défavorables pour la croissance et le développement durable de ces boisements.

D'ailleurs, ici ou là, d'un coteau à un autre, sont exposées de larges excavations, des souches d'arbres déchaussées, de larges terriers et quelques dépressions.

Des rigoles, liées au passage excessif des piétons et aux écoulements trop violents des eaux de pluie ruisselant depuis les plateaux, marquent également ces lieux.



Si les haies peuvent structurer l'intérieur d'un jardin, leur impact est essentiellement lié à leur situation de mitoyenneté entre parcelles privatives, voire avec l'espace public.

Les typologies des haies présentes à Veules apparaissent assez variées et s'inspirent des origines rurales du bourg (présence de charmes, hêtres taillés, ormes, viornes, aubépines et fusains).

Cependant, des effets décoratifs sont souvent recherchés. Les feuillages et floraisons ornementales des céanothes, des millepertuis et autres végétaux florifères agrémentent alors ces haies.

L'influence maritime marque aussi son empreinte sur la gamme des buissons : escallonias, troènes, eleagnus...

Ces haies marquent l'espace public, jouant des effets de filtres, d'écrans, se mêlant et se conjuguant avec les murs qu'ils accompagnent.





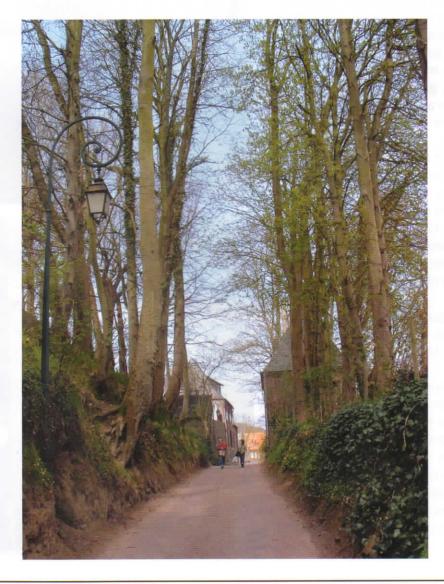


Cavées

Chemins creux entourés de talus recouverts de végétation, les cavées assurent un lien entre le cœur du bourg et les zones de cultures sur les plateaux.

Il y règne une humidité constante, au fil des saisons. Ce facteur favorise une végétation assez exubérante, d'influence forestière mais aux affinités montagnardes. Ainsi toute une palette de fougères, dont la Scolopendre, croît généreusement. Des mousses et des lierres accompagnent ce cortège floristique. Audessus, s'étendent les rameaux frêles des noisetiers, de quelques érables, de sureaux. Plus haut encore, pour couronner ces rideaux arborés le hêtre, le frêne, l'érable et quelques tilleuls peuvent refermer les vues sur le ciel et former de véritables galeries, des «cathédrales de verdure».





De l'art de voir ou de se faire voir

C'est une déclinaison de situations différentes des jardins vis-à-vis de la rue et des passants qui fait en partie la richesse paysagère de Veules Les Roses.

Les interfaces entre l'espace public et les différents espaces privatifs ainsi que le traitement végétal de ceux-ci conduisent à une diversité du vocabulaire paysager. C'est un paysage collectif qui se crée, entre l'espace public et les domaines privatifs contigus à celui-ci.

De l'intimité stricte à l'intimité suggérée voire à l'espace de représentation et d'expression, le panel des jardins favorise des situations différentes. Ainsi, une haie qui souligne une clôture, un arbre qui déborde sur la chaussée, une grimpante qui retombe du haut d'un mur, le jardin marquant la personnalité de son propriétaire, sont autant d'éléments empruntés à l'espace privé au bénéfice de l'espace public.



Le jardin clos

Pour préserver l'intimité du jardin et la vie intime des habitants, certaines villas se sont isolées visuellement de l'espace public. Deux systèmes peuvent apparaître :

Les murs de clôture: ils viennent souvent en prolongement du bâti par l'utilisation des mêmes matériaux et des mêmes appareillages (murs en galets, silex, grès ou briques). Parfois, ils servent de soutènement à une terrasse. L'accès à un garage peut alors être inclus dans la masse des terres retenues en amont de l'ouvrage de soutènement.

Le mur peut aussi être **mur bahut**. Ce mur bas, rythmé par des piles à intervalles réguliers, est souvent rehaussé d'une grille, de lattes en bois, d'un simple grillage, de plaques de fer... Une haie peut également épauler cet ouvrage.

L'ensemble des piles, portails, portillons, grilles ou balustrades ornent ces dispositifs, et agrémentent les clôtures. Leurs styles et leurs mises en œuvre contribuent souvent à renforcer le charme et les caractéristiques architectoniques des habitations.

Le mur est parfois en matériaux locaux mais beaucoup présentent un aspect peint, recouvert d'un enduit ciment aux couleurs claires, en contradiction avec la chaleur des matériaux naturels ou traditionnels.

Les haies qui soulignent ces murs sont souvent plus basses, plus libres et plus ornementales. Parfois, elles sont taillées, reprennent simplement le gabarit du mur bahut ou bien soulignent, par une hauteur plus importante la grille.

La variété des plantes décoratives est déclinée dans une gamme plus horticole. Le regard file souvent, même partiellement, au dessus de cette limite, et laisse découvrir la richesse d'un jardin ou la beauté d'une chaumière. Il y a ainsi une part de choses données à voir et donc un enrichissement visuel du paysage communal.





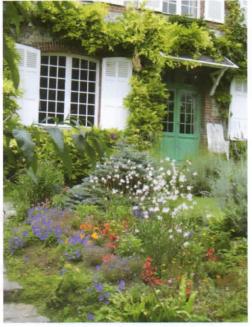
Ce qui est perceptible depuis l'espace public, ce qui est balayé par le regard devient espace public, paysage public. Parfois la clôture est traitée en végétation. Les haies sont alors souvent taillées, de formes assez rigides. Le thuya ou le laurier palme composent majoritairement ces haies ; le choix de ces végétaux souligne cette volonté de créer des murs certes verts et vivants, mais hermétiques aux vues extérieures, et assurant une permanence des décors saisonniers.

Le jardin vitrine, jardin d'apparat



C'est un jardin pleinement ouvert sur l'espace public. Il en constitue un prolongement, au moins visuellement, enrichissant le paysage de la rue et donc celui du bourg.

C'est un espace de représentation dont l'ordonnancement ou le fouillis végétal apparaît comme la vitrine des habitants de la maison. La composition, le choix des plantes est souvent le révélateur de la personnalité du foyer qui y habite. Aussi les formes les plus variées et les plus riches semblent pouvoir être déclinées ici. De la sobriété d'un parvis aux compositions les plus complexes, du fleurissement exubérant aux décorations extérieures, de l'art naïf au pied d'une maison aux parterres taillés, toute l'ingéniosité et la créativité des habitants s'exprime. Les jardins donnés à voir depuis la rue contribuent grandement à la diversité des ambiances paysagères de la commune, à la variété des découvertes lors des promenades.







CAUE 76

Mignonne, allons voir si la rose...

La rose est le végétal symbolique, le point de repère de continuité et de liaison dans le paysage de Veules.

Si la rose et le rosier sont constitutifs et partie intégrante de l'identité du bourg, on doit bien examiner sa place dans le paysage urbain et dans les jardins pour en mesurer toutes les subtilités, les effets et amplifier ce mouvement.

Catégories de rosiers

La classification des rosiers qui suit tient compte essentiellement des formes et hauteurs de végétation:

Rosiers buissons

Qu'ils soient de variétés anciennes ou modernes, ces rosiers s'emploient souvent en massifs ; plates-bandes, par groupes de 3 ou 5, en association avec d'autres plantes.

Développement : 40 à 120 cm Distances de plantation : 40 à 80 cm

Rosiers arbustifs

Ils sont utilisés isolés, en groupes, associés à des arbustes pour constituer des haies, à des vivaces ou à des bulbeuses dans des massifs...

Les tailles permettent de les contenir, pour répondre aux effets recherchés. Elles se limitent en général à un simple nettoyage ; cette opération interviendra en fin d'hiver, car une intervention en fin de défloraison priverait les buissons de leurs fructifications souvent spectaculaires.

Développement : 120 à 180 cm Distances de plantation : 80 à 100 cm

Rosiers couvre-sol

Ces rosiers très rustiques, de grande vigueur, garnissent facilement talus, massifs, retombent généreusement des murs de soutènement...

Développement : 30 à 120 cm Distances de plantation : 40 à 100 cm

Rosiers grimpants

Ces rosiers sont palissés le long des façades des habitations, contre des murs ou les clôtures, couvrent des tonnelles, des pergolas, grimpent sur des supports variés (colonnes...), des poteaux...

Développement : de 150 à 600 cm



Rosier buisson type polyantha



Rosier arbustif



Rosier couvre-sol



Rosier grimpant

Rosiers lianes et grands sarmenteux

D'une vigueur exceptionnelle, ces grimpants peuvent recouvrir entièrement des murs, des bâtiments, envahir les branches charpentières de vieux arbres...

Peu remontants, leurs fructifications d'automne restent assez spectaculaires. Ils sont très rustiques et demandent peu d'entretien.

Rosiers tiges et rosiers pleureurs

Ces rosiers greffés sur des tiges de 1,00 à 1,80 m peuvent se mêler à des compositions classiques ou à l'anglaise, dans des massifs longeant des allées ou soulignant des pelouses.

Nous tenons également à évoquer deux catégories de rosiers, classifiées selon leur origine botanique:

Rosiers botaniques

Ce sont des rosiers qui ont une origine naturelle, poussant spontanément dans leurs milieux d'origine, n'ayant subi aucune hybridation. Ils ont été introduits progressivement en Europe, à travers l'histoire. Leur végétation est saine; ils sont plutôt rustiques. Leur utilisation varie selon leurs caractéristiques. Ils sont eux-mêmes classés selon leur famille botanique, souvent en lien avec leurs régions d'origine.

Rosiers anglais

Il s'agit de roses créées récemment, issues de l'hybridation de roses anciennes et de variétés modernes. Elles présentent donc le charme, les formes et les parfums des roses anciennes, la floribondité, les coloris et la rusticité des variétés modernes. Leur développement varie de 80 à 200 cm.



Rosier tige



Rosier pleureur

Composer avec les rosiers-buissons

Il est commun et apprécié d'associer roses anciennes et vivaces herbacées, notamment celles à feuillage gris.

Eviter les associations avec des bruyères ou des conifères.

Dans une haie, les variétés « buissons » à port dressé seront plantées en arrière-plan tandis que les premiers plans seront occupés par des variétés aux branchages retombants, plus souples, et de taille moins importante.

Si la haie est mixte, les rosiers peuvent être plantés par trois, parfois par cing; cela donne du corps aux plates-bandes, assure des liaisons avec les plantes vivaces ou les arbustes. Plantés sur une ligne, on conseille une moyenne de 45 cm entre les pieds de rosiers. Si l'on recherche une haie plus épaisse, voire composite, planter alors sur deux rangs, avec, en moyenne 30 cm entre lignes et 60 cm sur la ligne, entre plants.



Des contrastes entre les végétaux retenus dans les compositions et les floraisons des rosiers peuvent être obtenus simplement : les colorations rose tendre, pourpre ou blanches sont mises en valeur sur des feuillages gris, les teintes chamois, ivoire, magenta, sur des feuillages verts foncés ou pourpre, le rouge, le jaune, les écarlates sur des feuillages verts clairs ou variés.



Mettre en scène des rosiers grimpants

Contre un mur, les rosiers doivent être installés selon les meilleures expositions. On évitera les murs exposés sud, trop chauds pour des rosiers, à moins d'assurer des arrosages et amendements réguliers, ainsi que les murs exposés au nord, dont on peut imaginer les fraicheurs hivernales, préjudiciables à la bonne croissance des variétés parfois trop fragiles.

De fait, les expositions Est ou Ouest permettent de bonnes périodes d'ensoleillement et des écarts de température moins importants.

Selon le style de la maison, les matériaux constituant les murs, on choisira des solutions différentes pour le palissage des rosiers.

Sur des matériaux anciens, pierres, torchis, briques... on préfèrera installer des fils de fer, avec des clous spéciaux ou des sardines. Chaque clou est espacé de 90 cm. On conseille de mettre un fil tous les 30 cm, depuis le sol, jusqu'à la hauteur souhaitée. De plus, il faut veiller que les fils de fer présentent un espacement de 2 à 3 cm avec les murs, de manière à ne pas contraindre le développement des tiges palissées.

Sur des matériaux plus contemporains, des treillages peuvent être mis en place. Les gabarits des bois utilisés doivent être suffisants pour supporter le poids des branchages. Aussi il est conseillé de ne pas retenir les treillages préfabriqués en lamelles de bois trop fines ou en matériaux de synthèse. Le même espacement entre lattis et mur (2 à 3 cm) doit également être respecté.



«Crucifié contre un mur le rosier saigne de toutes ses fleurs...», Fourmis sans ombre, le livre du haïku Maurice Coyaud - Editions Phébus libretto - 1991

Des rosiers sur l'espace public...

A l'interface de l'espace privé et de l'espace public, les rosiers buissons, et le plus souvent des variétés grimpantes se déploient le long des murs de clôture ou des façades alignées sur les rues.

Ils ponctuent et rythment les voiries, agrémentent le paysage urbain du bourg. Ils offrent leurs floraisons aux promeneurs comme des éclaboussures de couleurs. Leurs parfums se diffusent dans l'atmosphère.

Les conditions de mises en place de ces rosiers doivent être assurées par les particuliers autant que par la commune. Ces plantes ne doivent pas devenir des entraves au passage de piétons lorsque les trottoirs apparaissent trop étroits. Il conviendrait, en conséquence, de réaliser une analyse des voiries disponibles et engager une démarche concertée, entre les habitants et la municipalité pour renforcer, par des plantations, l'image de la commune.

Et les meilleures conditions de plantation doivent leur être réservées pour assurer leur pérennité.

Ainsi, des fosses de plantation doivent être mises en œuvre dans les règles de l'art.

Une proposition d'aménagement est ici illustrée, correspondant à cet objectif.

Il pourrait être complété d'un dispositif de protection du pied des plantes par un lignage de briques posées sur chant, en rive du trou de plantation. Une grille pourrait être mise en place un peu plus haut pour éviter les heurts et les chocs. La qualité des terres végétales mises en place sera validée, de qualité humifère suffisante. Des amendements organiques réguliers seront envisagés dans le cadre des entretiens et de la gestion annuelle de ces plantes.







Exemple de protection avec grille métallique et entourage en briques, rectangulaire ou arrondi.

Création et gestion du patrimoine arboré

Planter dans un jardin, sur la voie ou un espace public est un geste qui inscrit l'arbre et le végétal dans une dynamique de temps et de cycles qui dépassent souvent le temps de l'homme lui-même. L'arbre, héritage de nos anciens, l'arbre en devenir, vient enrichir le patrimoine urbain et paysager de la commune. Il contribue à qualifier durablement celui-ci.

Planter est donc un geste, qui au-delà de la dimension symbolique, apparaît comme un acte majeur dans notre société.

Planter est aussi un acte technique, qui ne peut se faire sans un minimum de recommandations liées à la mise en place du végétal dans son milieu de vie définitif. Il s'agit d'intégrer dans la réflexion les contraintes et potentialités du site, les données écologiques, celles du milieu... D'emblée, une prise en considération des moyens dédiés à la gestion doit être également retenue.



Port en colonne



Port étalé en parasol

Le choix des espèces végétales

La palette arborée est extrêmement large et variée. Formes et silhouettes des arbres, couleurs des floraisons et feuillages au fil des saisons, parfums des feuillages ou des fleurs... sont autant de critères de choix pour l'arbre de votre jardin.

Cependant, l'un des critères de sélection essentiel à prendre en compte reste le volume aérien disponible pour le développement de l'arbre:

- •un large espace permet un développement libre,
- •en situation plus contrainte, on préfèrera des arbres au développement restreint si l'on souhaite préserver une silhouette libre de l'arbre. C'est le choix d'une gestion régulière avec interventions de tailles qui pourra être retenue dans certains cas.

Ce choix est réellement déterminant pour éviter de trop nombreuses situations où l'arbre atteignant des volumes trop importants dans l'espace qui lui est dédié, est alors soumis à des élagages et tronçonnages radicaux, niant les caractéristiques intrinsèques du sujet (silhouettes et répartition des branches charpentières, fonctionnement physiologique de l'arbre...).

De la même façon, une attention doit être portée aux volumes de terre dédiés au développement racinaire des arbres.



... étalé



... irrégulier



... en boule



... conique



La plantation d'un arbre dans un jardin pose en général peu de problèmes. La terre y est souvent de qualité biologique convenable, aérée et meuble. Le trou de plantation, aux bonnes dimensions, suffit alors.

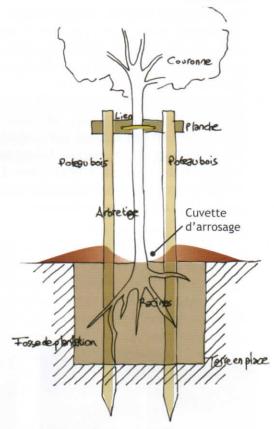
Lorsque le sol est compact, de mauvaise qualité, la préparation de celui-ci peut inclure une évacuation des substrats présents, un décompactage du fond de forme et l'apport de terre réputée 'végétale'.

Quelque soit la situation, la richesse biologique du sol peut être activée par l'apport de matières organiques (type terreaux, fumiers décomposés...). Ces derniers sont à enfouir lors des préparations de sol.

Le sol doit rester aéré pour permettre à la fois les échanges gazeux (oxygène) indispensables aux plantes (et à la vie biologique du sol en général) et la circulation de l'eau. Les racines doivent être en lien avec les strates les plus profondes des substrats présents. Le décompactage des fonds de formes permettra à terme l'enracinement profond des arbres.

Dans le cadre d'alignements, il est préférable de mettre en œuvre un travail du sol dit «en plein», c'est-à-dire avec un travail d'affinement des terres par sous-solage, labours et façons superficielles sur l'ensemble des surfaces concernées. A minima pour les alignements, dans tous les cas pour les arbres isolés des trous de plantations doivent être réalisés dans de bonnes conditions : 1 à 2 m³ avec une profondeur maximale de 50 à 80 cm (les couches trop profondes ne présentent pas une vie biologique satisfaisante).

Le travail de sol peut s'effectuer en période sèche, ou au moins sur un sol correctement ressuyé. On peut par exemple faire cela en août/septembre ou octobre pour des plantations en novembre/décembre. Le trou de plantation est alors limité aux racines ou à la motte mise en place... Cette technique permet aux terres de se tasser, reprendre leur volume initial dans la fosse de plantation.



Jeune arbre avec double tuteurage et bourrelet de terre pour l'arrosage

Les équipements autour de l'arbre

L'irrigation

L'irrigation par tuyau de drainage est une technique récemment utilisée dans le cadre des aménagements urbains, elle consiste à disposer un tuyau de drainage revêtu d'un couvercle dans les terres végétales. Cette technique permet de mettre à disposition de grandes quantités d'eau pour la plante. Il faut veiller cependant que le fond de forme ait été préalablement correctement décompacté. Un «bulbe hydrique» peut en effet se former maintenant une humidité sur un volume restreint de terre et limitant le développement du chevelu racinaire audelà de cette zone d'humidité...

La cuvette d'arrosage

Cela reste pour chaque arbre le meilleur moyen, pendant les premières années, d'amener les volumes d'eau nécessaires dans une surface autour du collet de l'arbre, maintenu par des bourrelets de terre assez hauts.

Le tuteur

Le tuteurage permet, les premières années, un bon ancrage dans le sol, avant que les racines n'assurent ce rôle.

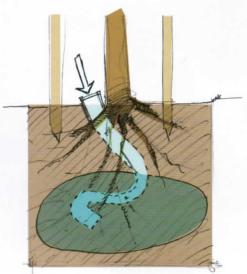
Cependant quelques conditions apparaissent nécessaires pour que celui-ci soit réalisé dans de bonnes conditions et ne nuise pas à la pérennité de l'arbre.

Les tuteurs doivent être installés avant la pose de l'arbre. Cela évite de blesser les racines, de casser les mottes.

Les colliers en caoutchouc sont préconisés dans les cas de simple tuteurage ou de double tuteurage avec planche de bois intermédiaire. Après la plantation il faut veiller à ce que le collier n'étrangle pas l'arbre. Les tuteurs peuvent être retirés après 3 à 4 années de croissance.



Double tuteurage



Irrigation des racines de l'arbre par drainage



Tuteur en oblique avec cuvette d'arrosage



Tuteurage tripode



Simple tuteurage

20



Gestion de l'arbre

L'art de la taille reste un équilibre entre croissance naturelle du végétal et forme ou silhouette que le jardinier souhaite donner. On doit assurer cet équilibre des interventions depuis le plus jeune âge de l'arbre jusqu'à sa sénescence, au risque, si l'on abandonnait cette gestion entre temps, de favoriser un dépérissement prématuré.

Les tailles doivent être régulièrement exécutées. Autrement le jardinier amènerait l'arbre à produire des silhouettes disgracieuses et des branches difformes.

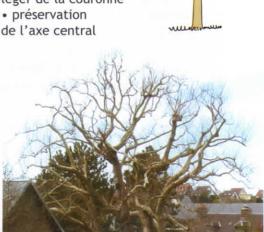
Les tailles effectuées doivent créer une silhouette harmonieuse, avec une architecture des branches équilibrées. Il faut avant tout respecter les dynamiques de croissance de l'arbre pour que son développement naturel ne soit pas perturbé.

Les branches supprimées sont de petite section (inférieure à 2 cm). Il faut favoriser la croissance de la flèche de l'arbre et éventuellement, l'élévation de son houppier.

Plus tard les interventions viseront à éclaircir les branches, à élaguer avec attention l'arbre pour supprimer les bois morts, retirer les branches concurrentes.

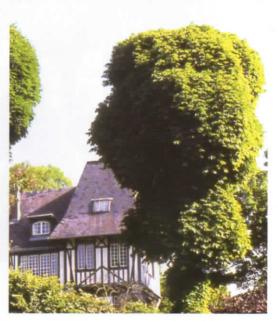
Exemple à suivre pour la taille de formation:

- allègement léger de la couronne



Elagage doux: silhouette de l'arbre respectée





Elagage brutal sans respect des silhouettes des arbres

CAUE 76

3 - Ablation du reste de la branche, sans

risque d'arrachement.

Conforter les boisements existants

Les boisements existants peuvent faire apparaître un état de maturité qui présage la nécessité d'un renouvellement. Soumis aux aléas des gestions plus ou moins organisées, des choix, liés à la gestion de ces groupements végétaux et aux interventions nécessaires, doivent être validés.

En particulier, selon la maîtrise du foncier (communal ou privé), des règles de gestion et des recommandations de renouvellement doivent être mises en œuvre.

En effet, un diagnostic général, suivi de l'élaboration d'un plan de gestion devrait pouvoir être entrepris. Celui-ci, mené à l'échelle de la commune permettrait de préparer, dans les meilleures conditions des opérations d'abattage, la mise en oeuvre de nouvelles plantations:

- renforcer la strate herbacée et arbustive (en effet, la présence d'arbustes en sous-strate permet de jouer sur une diversité phyto-sociologique favorable à l'installation d'une biodiversité faune/flore notamment),
- · recomposer des effets de lisières,
- assurer une diversité des essences dans les nouveaux boisements plantés.



Strate herbacée





Préparer le patrimoine arboré et le paysage de demain

L'enjeu de développement de la commune peut passer par différentes actions et opérations sur le territoire, en particulier, par son développement urbain (lotissements, zones d'activités, zones d'aménagements concertés...).

Les préoccupations en matière de paysage doivent être inscrites dans le document d'urbanisme communal, le Plan Local d'Urbanisme. En particulier celui-ci peut et doit reprendre les orientations de la Charte Paysagère élaborée à l'échelle du pays 'Plateau de Caux maritime'. Ce document est consultable en mairie.

Au-delà de ces orientations, qui constituent les cadres réglementaires, opposables aux tiers pour certains de ces documents, nous voulons insister ici sur certains aspects des enjeux liés aux nouveaux projets qui pourraient se développer sur le territoire communal.

Quelle que soit l'échelle du projet, il apparaît nécessaire de prévoir des essences d'arbres et d'arbustes dont les développements aériens et racinaires à l'âge adulte sont adaptés à l'espace disponible (façades, lignes électriques, stationnement, vues à préserver, réseaux enterrés...).

Les opérations d'aménagement devront s'inscrire dans les logiques du territoire de Veules, en continuité des réseaux viaires existants (des venelles par exemple). De plus, les projets devront s'inscrire dans les logiques des structures végétales environnantes : inspiration de la palette végétale dans les groupements forestiers, leurs lisières et les végétaux champêtres, prolongements de structures végétales présentes (cavées, alignements d'arbres de haut-jet, boisements de hauts de falaises, boisements de coteaux ...). Il est important que ces aménagements aient une ampleur suffisante pour s'intégrer dans le grand paysage de Veules les Roses, et participer aux prolongements de ces relations intimes entre les espaces bâtis et le paysage général de la commune.

Les aménageurs pourront créer des lieux stratégiques dans les futures opérations avec les végétaux (arbre repère, alignement structurant, massif d'arbustes pour canaliser...). En particulier, il faut favoriser les plantations générant de l'ombre sur les espaces publics, les parkings et préférer les arbres à feuillages caducs afin de bénéficier de l'ensoleillement en hiver. Ils traiteront les interfaces entre espaces publics et espaces privés dans le respect des typologies existantes...

Il faudra, dans une logique de développement durable, mettre en œuvre des techniques de gestion écopaysagère :

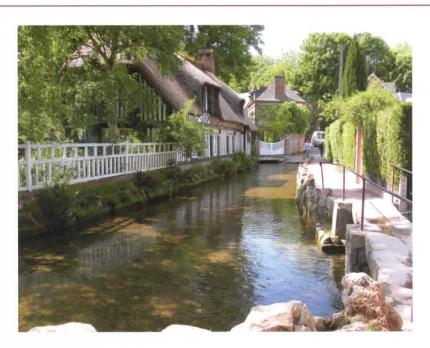
- prise en compte du patrimoine environnemental en préservant et protégeant arbres et arbustes existants.
- prévoir une gestion économe des espaces publics et des plantations (conduite des arbres et des arbustes, arrosages, alternatives aux herbicides, couverture des sols, rythmes et hauteurs de tontes, fleurissement pérenne, entretien différencié...,
- étudier les possibilités de préverdissement dans le cadre d'opérations à venir,
- prendre en compte la végétation dans la protection contre les vents dominants,
- prendre en compte la gestion hydraulique par des techniques alternatives, dite «hydraulique douce».

Ces préoccupations devront se retrouver dans la conception des opérations par la composition des espaces publics, par les caractéristiques architecturales des constructions, l'organisation des parcelles, les liaisons avec le tissu urbain (parcelles bâties voisines, réseaux viaires...) et par les structures paysagères environnantes...

Les opérations menées sur le territoire devront respecter les typologies végétales préexistantes, les panoramas, vues et structures générales de la commune.

Enfin, chaque opération menée mettra en œuvre une réflexion sur la qualité des espaces publics, sur les interfaces entre espaces publics et espaces privés... afin de qualifier durablement les opérations menées sur le territoire communal.

PRÉCONISATIONS GÉNÉRALES EN FAVEUR DU PAYSAGE ET DU PATRIMOINE VÉGÉTAL DE VEULES LES ROSES



- respecter les grands systèmes de paysage liés à la situation de la commune,
- tenir compte de la situation climatique de la commune en adaptant la gamme végétale traditionnelle et la gamme ornementale aux spécificités littorales,
- diversifier les formes végétales mises en oeuvre, quelques soient les projets et leurs échelles, en respectant les gammes végétales dites locales,
- renforcer la place des rosiers tant dans l'espace privé que sur les espaces publics pour contribuer à renforcer l'identité du bourg,
- assurer une planification de la gestion globale des paysages et des motifs végétaux existants,
- développer une approche environnementale et paysagère prenant en compte le développement durable de la commune.

Veules Les Roses



7, avenue du docteur Michel 76980 Veules les Roses tél : 02 35 97 64 11 fax : 02 35 57 13 69 mairie@veules-les-roses.fr www.veules-les-roses.fr



5, rue Louis Blanc - BP 1283 76178 Rouen cedex 1 tél: 02 35 72 94 50 fax: 02 35 72 09 72 caue@caue76.org www.caue76.org